

JUDO

6^e TOURNOI RÉGIONAL



MINIMES

CROZON



EN COLLABORATION AVEC LE COMITÉ DU FINISTÈRE DE JUDO
ET LA LIGUE DE BRETAGNE DE JUDO

DIMANCHE 2 AVRIL 2017

COMPLEXE SPORTIF DE CROZON
ROUTE DU STADE
(PARCOURS FLÉCHÉ)

LES **INSCRIPTIONS** DES COMBATTANTS SE FONT EXCLUSIVEMENT
PAR L'OUTIL EXTRANET SUR LE SITE DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE JUDO
DATE LIMITE LE **JEUDI 30 MARS 2017**
AUCUN ENGAGEMENT NE SERA PRIS SUR PLACE.



CONTACT

RESPONSABLE DU TOURNOI
Stéphane Lucas 06 63 96 82 60

ORGANISATION DU TOURNOI
Le Renshinkan

sthblucas3@yahoo.fr
06 63 96 82 60 • 06 12 33 81 91





Madame, Monsieur,

La municipalité de Crozon, le Renshinkan, la Ligue de Bretagne et le Comité du Finistère de judo sont heureux de vous convier à cette cinquième édition du Tournoi labellisé minimes de Crozon.

Pour une bonne organisation de cette manifestation, nous vous remercions par avance de nous informer de votre participation en nous retournant votre inscription pour le :

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 30 MARS 2017

Pour une réussite parfaite de ce tournoi, vous devez veiller à inscrire **UNIQUEMENT** les combattants qui seront présents (pour l'édition 2015, 25 % des inscrits n'étaient pas présents).

Nous comptons sur votre présence pour que cette cinquième édition soit une réussite.

Très cordialement

CONTACT

Stéphane Lucas

Lambezen • 29570 Camaret-sur-Mer

06 63 96 82 60

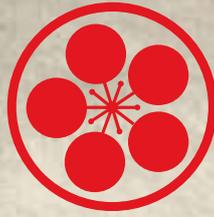
sthblucas3@yahoo.fr

Mireille Le Gall

Présidente du Renshinkan

NOS PARTENAIRES OFFICIELS





PROGRAMME DU TOURNOI DE CROZON

DIMANCHE **2** AVRIL 2017

- 10 H 00 – 10 H 30** Vérification des inscriptions et pesées
Filles : -36, -40, -44, -48, -52
- 10 H 30 – 11 H 00** Vérification des inscriptions et pesées
Garçons : - 34, -38, -42, -46,
- 11 H 00 – 11 H 30** Vérification des inscriptions et pesées
Filles : -57, -63, -70, +70
- 11 H 30 – 12 H 00** Vérification des inscriptions et pesées
Garçons : -50, -55, -60, -66, -73, +73
- 10 H 30, 11 H, 11 H 30, 12 H** Tirages au sort
- 11 H 00** Début des combats
- 18 H 00** Fin prévisionnelle

MODALITES D'INSCRIPTION AU TOURNOI

LES **INSCRIPTIONS** DES COMBATTANTS SE FONT EXCLUSIVEMENT
PAR L'OUTIL EXTRANET SUR LE SITE DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE JUDO

- 1/ Les inscriptions en ligne sont ouvertes.
- 2/ Le règlement des inscriptions pourra se faire sur place (8 € par combattant)
ou par courrier à Mireille Le Gall (mentionner le nom du club au dos du chèque).
Mireille Le Gall • rue du Busum • 29570 Camaret



RÈGLEMENT DU TOURNOI DE CROZON

DIMANCHE 2 AVRIL 2017

ARTICLE 1

Le TOURNOI DE CROZON est une compétition individuelle minimales, garçons et filles (Nés en 2003-2004).

ARTICLE 2

Les minimales sont engagées uniquement par des clubs affiliés à la FFJDA.

ARTICLE 3

Chaque judoka devra présenter son passeport avec sa licence 2016 / 2017, un certificat médical de moins d'un an et justifier d'un niveau ceinture orange minimum.

ARTICLE 4

Les catégories sont les suivantes :

Garçons : -34, -38, -42, -46, -50, -55, -60, -66, -73, +73

Filles : -36, -40, -44, -48, -52, -57, -63, -70, +70.

ARTICLE 5

La durée des combats est de 3 minutes. Les combats se déroulent en tableaux ou en poules. Deux combats minimum.

ARTICLE 6

Chaque club participant devra régler un droit d'inscription de 8€ par combattant. Chèque libellé à l'ordre du Renshinkan (mentionner le nom du club au dos du chèque).

ARTICLE 7

Les inscriptions se feront à l'aide de l'intranet fédéral. Aucun engagement ne sera pris sur place. La date limite des inscriptions étant fixée au 30 mars 2017.

ARTICLE 8

Le règlement de l'arbitrage est celui de la FFJDA en vigueur. (Pas de tolérance de poids). Coaching au mate.

ARTICLE 9

Des récompenses seront remises aux trois premiers de chaque catégorie.

ARTICLE 10

En cas de vols, pertes ou détérioration occasionnés par les participants au tournoi, la responsabilité des organisateurs et de la municipalité ne pourra être engagée.

ARTICLE 11

Le comité d'organisation du tournoi se réserve le droit d'annuler le tournoi si les participants ne sont pas assez nombreux, et dans ce cas, l'organisation préviendra par téléphone les clubs inscrits (donc important de bien remplir votre dossier d'inscription).

ARTICLE 12

L'engagement à ce tournoi implique l'acceptation de ce présent règlement. En cas de litige, seul le comité d'organisation se réserve le droit de statuer.

ARTICLE 13

Le comité d'organisation prend en charges les repas des arbitres et des commissaires sportifs.

ARTICLE 14

Chaque compétiteur inscrit à la compétition devra être accompagné par un représentant majeur pendant toute la durée de sa participation à la compétition. Cet accompagnateur devra être en possession de tous les documents nécessaires à l'établissement de toute déclaration éventuelle d'accident ou d'hospitalisation.